

## Politiques sur la protection des renseignements personnels

**NORMAND PARCEL courtier immobilier agréé DA** (ci-après « Normand Parcel ») est régi(e) par la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, c. P-39.1) (la Loi).

### Renseignement personnel

Un **renseignement personnel** est un renseignement qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou indirectement, de l'identifier. Un écrit, une image, une vidéo et un enregistrement sonore peuvent contenir des renseignements personnels. Dans le cadre de mes activités professionnelles, je peux recueillir des renseignements personnels tels que le nom, l'adresse domiciliaire, la date de naissance, les renseignements d'une pièce d'identité, la situation matrimoniale d'une personne, etc.

### Utilisation

Les renseignements personnels sont recueillis uniquement dans le cadre d'une relation d'affaire avec vous pour vendre, acheter ou louer un bien immobilier. Vos renseignements personnels ne sont pas divulgués à des tiers à moins que vous n'y ayez consenti ou que la loi m'oblige à le faire (à titre d'exemple en matière criminelle, ou bien un organisme responsable en vertu de la loi pour prévenir ou détecter les infractions aux lois).

### Consentement

La collecte, l'utilisation et la communication d'un renseignement personnel se fait avec votre consentement. Pour être valide, ce consentement doit être manifeste, libre, éclairé et donné à des fins spécifiques. La personne qui consent à fournir ses renseignements personnels est présumée consentir à leur utilisation et à leur communication à des fins pour lesquelles ils ont été collectés.

Toute personne peut retirer à tout moment son consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de ses renseignements personnels. Dans ce cas, si la collecte est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution du contrat ou d'une transaction immobilière je pourrais ne pas être en mesure d'acquiescer à votre demande de service.

### Protection et sécurité

Des mesures de sécurité raisonnable ont été mise en place pour assurer la protection des renseignements personnels utilisés dans le cadre de l'exercice des activités du courtage immobilier. Lorsque les fins auxquelles les renseignements personnels ont été recueillis ou utilisés ont été accomplies, ces données sont détruites, sous réserve d'un délai de conservation prévu par la Loi. À cet égard, les obligations professionnelles et déontologiques obligent à conserver les dossiers pendant au moins six (6) ans suivant leur fermeture définitive.

### Questions, demandes et plaintes

Pour faire une demande d'accès ou de rectification de vos renseignements personnels ou pour soumettre une plainte relativement au traitement de vos renseignements personnels, veuillez communiquer par écrit : Normand Parcel 570 Chemin de la Presqu'Île Repentigny QC J5Z 4C7 ou par courrier électronique à [normandparcel@gmail.com](mailto:normandparcel@gmail.com). Concernant une plainte, elle sera traitée avec diligence dans un délai maximal de 30 jours et une réponse écrite vous sera adressée. En cas de mécontentement, une demande peut être adressée à l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (l'OACIQ).